

Aujourd'hui, jeudi 30 septembre 2021, à 18 heures, en vertu de la convocation du vendredi 24 septembre 2021, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle socio-culturelle, rue d'Angoulême – 16130 Hiersac, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

Mmes Christine BAUDET – Martine BEAUMARD – Pascale BELLE – Mme Marie-Christine BRAUD – MM. Sébastien BRETAUD – Pierre-Yves BRIAND – Jean-François BRUCHON – Mme Séverine CAILLE – MM. Romuald CARRY - Jean-Jacques DELÂGE – Jacques DESLIAS – Mme Brigitte DESUCHÉ – MM. Brice DEZEMERIE – MM. Bernard DUPONT – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – MM. Jérôme FROIN – Didier GALLAU – Jean-Marc GIRARDEAU – Didier GOIS – Mmes Géraldine GORDIEN – Marie-Christine GRIGNON – MM. Bernard HANUS – Julien HAUSER – Lilian JOUSSON – Mehdi KALAI - Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Mme Danièle LAMBERT DANÉY – M. Yannick LAURENT – Mmes Colette LAURICHESSE – Laurence LE FAOU – Camille LEGAY - MM. Jean-Louis LEVESQUE – Eric LIAUD - Annick-Franck MARTAUD – Mme Monique MARTINOT – MM. Bernard MAUZE – Dominique MERCIER – Christian MEUNIER – Bruno NAUDIN-BERTHIER – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE – MM. Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT – Christiane PERRIOT – Dominique PETIT – MM. Gilles PREVOT – Gilbert RAMBEAU – Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU – MM. Florent RODRIGUES – Mme Nicole ROY – MM. Jérôme ROYER – Gérard SEGUIN – Mme Nadège SKOLLER – MM. Xavier TRIQUILLIER – Mmes Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGER – Patrice VINCENT.

Suppléants

M. Bernard PISSOT (suppléant de Mme Elisabeth DUMONT) - Mme Nicole ALLAIRE (suppléante de Michel ECALLE) – M. Bernard DOUTEAU (suppléant de M. Dominique GRAVELLE) – Mme Isabelle TERMINET (suppléante de M. Jean-Philippe ROY) – Mme BAURE BOUTHOLEAU (suppléante de M. Christophe YOU).

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

M. Michel BERGER (donne pouvoir à M. Gilles PREVOT) – M. Morgan BERGER (donne pouvoir à M. Yannick LAURENT) – M. Patrice BOISSON (donne pouvoir à Mme Christine BAUDET) – M. Georges DEVIGE (donne pouvoir à M. Patrick LAFARGE) – M. Michel FOUGERE (donne pouvoir à M. Jacques DESLIAS) – M. Philippe GESSE (donne pouvoir à Mme Marie-Christine BRAUD) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à M. Lilian JOUSSON) – M. Christian JOBIT (donne pouvoir à Mme Nicole ROY) – Mme Sylvie MOCOEUR (donne pouvoir à Mme Martine BEAUMARD) – Mme Katie PERROIS (donne pouvoir à M. Mickaël VILLEGER) – Mme Emilie RICHAUD (donne pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU) – M. Christophe ROY (donne pouvoir à Mme Camille LEGAY).

EXCUSES

MM. Jean-Claude ANNONIER – Pierre BERTON - Mme Lydie BLANC – MM. Dominique BURTIN – Jean-Christophe COR – Mme Dominique DAIGRE – M. Fabien DELISLE – Mme Sylvie GAUTIER – M. Jean-Hubert LELIEVRE – MM. Philippe PASTIER – Dominique SOUHAUD - Mme Carole VANDEVOORDE.

EXAMEN DES POINTS A PRESENTER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

THEMATIQUE	OBJET		NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-1	Soutien au conservatoire national des arts et métiers – antenne CNAM Cognac – attribution de subvention pluriannuelle et création d'une autorisation d'engagement	LE PRESIDENT
	AGET-2	Aire de passages de Châteauneuf-sur-Charente – tarifs de stationnement des gens du voyage hors saison des grands passages	Annick-Franck MARTAUD
SPORT	SPORT-1	Attribution de subventions exceptionnelles à des associations sportives communautaires	Xavier TRIOUILLIER
Ressources humaines	RH-1	Participation des employeurs aux garanties de protection sociale complémentaire	Bernard MAUZE
Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative	DDD-1	Modalité de contribution de Grand Cognac pour l'aide à l'achat de matériel de tri des déchets dans les établissements publics	Pascale BELLE
	DDD-2	Natura 2000 – Chaumes Boissières et Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente – candidature pour la présidence du comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectif	Pascale BELLE
	DDD-3	Appel à manifestation d'intérêt – dispositif « DEMOSOL »	Pascale BELLE
Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative	DDD-4	Modification du zonage de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Pascale BELLE
Culture et valorisation du patrimoine	CVP-1	Musée de Cognac - nouvelle dénomination du musée des arts du cognac	Nicole ROY
Grand et petit cycles de l'eau	GPCE-1	Contrat territorial re-sources 2022-2026 – Bassin d'alimentation des captages de Coulonge et Saint-Hippolyte	Mickaël VILLEGER
Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-1	Création de la zone d'activité économique des Grands Champs sur la commune de Gensac-la-Pallue – acquisition d'une parcelle	Philippe GESSE
	DEI-2	Ingénierie appel à manifestation d'intérêt 3R – participation de Grand Cognac	Philippe GESSE
	DEI-3	Salon des vins des lycéens de Segonzac – attribution de subvention	Monique MARTINOT

**RAPPORTS NON PRESENTES ORALEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30/09/2021**

Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-3	Rapport annuel SPL GAMA	LE PRESIDENT
	AGET-4	Exonération en faveur des établissements de vente de livres labellisés « Librairie indépendante de référence »	LE PRESIDENT
	AGET-5	Révision des attributions de compensation	LE PRESIDENT
	AGET-6	Constitution d'une provision complémentaire pour risques liés aux contentieux	LE PRESIDENT
SPORT	SPORT-2	Projet d'aménagement du complexe sportif de Jarnac – attribution d'un fonds de concours	Xavier TRIOULLIER
Ressources humaines	RH-2	Ouverture et transformation de postes non permanents	Bernard MAUZE
Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative	DDD-5	Attribution de subvention « vivre en Borderies »	Pascale BELLE
Aménagement du territoire et mobilités	ATM-1	Acquisition de deux véhicules pour le réseau TRANSCOM	Pascale BELLE
	ATM-2	Convention de répartition des recettes du forfait de post-stationnement entre la ville de Cognac et Grand Cognac	Pascale BELLE
Culture et valorisation du patrimoine	CVP-2	Projet d'équipement culturel – Acquisition d'un bâtiment industriel	Nicole ROY
Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-4	Extension de la zone d'activité économique du Plassin sur la commune de Gensac-la-Pallue – acquisition de parcelles	Philippe GESSE
	DEI-5	ZAE Ars – vente de deux lots aux SCI MKPJ et NATHICEL (MKBOX)	Philippe GESSE
	DEI-6	Adhésion 2021 – Agence de développement et d'innovation de Nouvelle Aquitaine	Philippe GESSE
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-1	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions	Morgan BERGER

Relevé des décisions du président
Relevé des décisions du Bureau

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Martine BEAUMARD est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 JUILLET 2021.

Le procès-verbal du 22 juillet 2021 est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

Le président met au vote l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour. Aucune demande de présentation orale détaillée n'est formulée par l'assemblée avant le vote. Les votes concernés sont indiqués ci-dessous comme étant des « points non présentés oralement ».

1. Soutien au conservatoire national des arts et métiers – antenne CNAM Cognac – attribution de subvention pluriannuelle et création d’une autorisation d’engagement

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d’engagement et des crédits de paiement.

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles l’EPCI s’engage, au-delà d’un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers.

Afin de traduire l’engagement financier de Grand Cognac et de faciliter la planification budgétaire de son soutien au Conservatoire National des Arts et Métiers pour l’implantation d’une antenne à Cognac, il est proposé la création d’une autorisation d’engagement crédits de paiement (AE/CP) d’un montant de 47 057 € pour une durée de 3 ans.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l’unanimité par 76 voix Pour.

2. Aire de passages de Châteauneuf-sur-Charente – tarifs de stationnement des gens du voyage hors saison des grands passages

La gestion de l’aire de passages des gens du voyage implantée à Châteauneuf est confiée au Syndicat Mixte pour l’Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC) ; Grand Cognac a fixé les tarifs de stationnement des gens du voyage sur cette aire ainsi que le montant du dépôt de garantie pour la période des grands passages.

En accord avec la commune de Châteauneuf-sur-Charente et le SMAGVC, il a été décidé de permettre le stationnement de groupes constitués de plus de 10 caravanes, en dehors de la saison d’accueil des grands passages.

Afin de ne pas vider les aires d’accueil permanentes du territoire au profit de l’aire de passage de Châteauneuf, il est proposé de fixer un tarif spécifique pour l’accueil des gens du voyage sur cette aire de passage, hors saison des grands passages, qui soit identique au tarif et au cautionnement pratiqués sur les aires d’accueil permanentes du territoire.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l’unanimité par 76 voix Pour.

3. Rapport annuel SPL GAMA

Grand Cognac a souhaité rentrer au capital de la Société Publique Locale Grand Angoulême Mobilité Aménagement (SPL GAMA) afin de pouvoir bénéficier d’une ingénierie supplémentaire pour mener à bien certains projets d’investissement.

Dans le cadre du contrôle analogue, les administrateurs de GAMA doivent approuver chaque année le rapport annuel et ensuite le transmettre aux actionnaires pour que ces derniers puissent également l’approuver dans leurs propres instances.

Il est proposé d’approuver le rapport annuel de la SPL GAMA pour l’année 2020.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

4. Exonération en faveur des établissements de vente de livres labellisés « Librairie indépendante de référence »

Conformément au code général des impôts, les EPCI ont la possibilité d'accorder une exonération totale de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) en faveur des établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail labellisés Librairie Indépendance de Référence (LIR). Le label LIR est délivré, pour 3 ans, par le ministre de la culture à partir d'un rapport émis par le Centre National du Livre et après avis d'une commission composée de professionnels du livre. Le label a pour vocation de reconnaître, valoriser et soutenir le rôle des librairies dans l'animation culturelle et le maintien de la présence de commerces diversifiés sur le territoire national.

Au titre de la période 2020-2022, seuls 3 établissements détiennent le label LIR en Charente, dont une seule sur le territoire de Grand Cognac.

Il est proposé d'adopter l'exonération de CFE et de CVAE pour la part revenant à Grand Cognac en faveur des librairies labellisées LIR. Cette exonération s'appliquera, de droit aux établissements éligibles, à compter du 1^{er} janvier 2022 et ce jusqu'à délibération contraire.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

5. Révision des attributions de compensation

Sur la base des rapports n°29 à 33 de la CLECT réunie le 29 juin 2021, il est proposé de réviser les attributions de compensation provisoires pour tenir compte des transferts de charges correspondants (entretien du complexe sportif de Jarnac, entretien d'un terrain paysager attenant à la gabarre Dame Jeanne, actualisation du transfert des ALSH de Châteaubernard et Cognac).

Les méthodes d'évaluation approuvées par la CLECT le 29 juin dernier sont toutefois différentes de celle fixée par la loi. La révision est donc « libre » et implique, par conséquent, une approbation, par délibérations concordantes du conseil communautaire à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux concernés à la majorité simple. Il est donc proposé d'approuver la révision libre des attributions de compensation des communes de Châteaubernard, Cognac et Jarnac.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

6. Constitution d'une provision complémentaire pour risques liés aux contentieux

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative. Dans certains cas, la constitution d'une provision pour risques et charges est obligatoire. C'est notamment le cas dès l'ouverture d'un contentieux en première instance à l'encontre de la collectivité.

Le montant de cette provision doit être estimé en fonction du risque financier encouru. A ce jour, les risques liés aux procédures en cours n'est pas précisément évaluable. Il peut néanmoins être décidé de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré et d'en étaler la constitution sur plusieurs années. C'est pourquoi, en 2019 puis 2020, Grand Cognac a constitué une provision pour risques liés à un contentieux à hauteur de 694 500 €.

Le présent rapport vise à constituer une provision à hauteur 350 000 € supplémentaires au titre de 2021, montant correspondant aux crédits inscrits au budget primitif.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

SPORT

1. Attribution de subventions exceptionnelles à des associations sportives communautaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive de Grand Cognac et d'un accompagnement spécifique des associations sportives communautaires fortement impactées par la crise de Covid 19, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 20 000 € pour l'UCS (Union Cognac Saint Jean d'Angély) ;
- 12 000 € pour le JSCK (Jarnac Sport Canoé Kayak).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 74 voix Pour, 1 Abstention (M. Gilles PREVOT), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

2. Projet d'aménagement du complexe sportif de Jarnac – attribution d'un fonds de concours

Dans le cadre du projet d'aménagement du complexe sportif de Jarnac, la commune de Jarnac a sollicité Grand Cognac pour l'attribution d'un fonds de concours visant à financer la moitié du matériel d'entretien d'aires de jeux en gazon synthétique.

Il est proposé d'attribuer un fonds de concours à hauteur de 4 812,50 euros.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

RESSOURCES HUMAINES

1. Participation des employeurs aux garanties de protection sociale complémentaire

Grand Cognac participe à la protection sociale des agents depuis sa création en cas de souscription d'un contrat de prévoyance labellisé.

Par délibération du 9 février 2021 n° 2021/45, le conseil communautaire a approuvé la souscription d'une convention de participation « prévoyance », d'une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022, avec TERRITORIA MUTUELLE.

La participation de Grand Cognac ne sera plus versée, à compter du 1^{er} janvier 2022, qu'aux agents adhérant à ce contrat collectif, à adhésion facultative.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

2. Ouverture et transformation de postes non permanents

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs des postes non permanents dans la perspective de recrutements dans le cadre de projets spécifiques (article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif au contrat de projet) :

- 1 chargé de projet « Natura 2000 », sur les missions suivantes :
 - Pour 70 % du temps : animation sur la vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et affluent,
 - Pour 30 % : animation sur le site des Chaumes Boissières,
Financé comme suit par l'Etat :
 - 60 000 € sur 3 ans soit 20 000 € par an pour la vallée de la Charente,
 - 42 000 € sur 3 ans soit 14 000 € par an sur les Chaumes Boissières.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

DEVELOPPEMENT DURABLE, DECHETS, PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

1. Modalité de contribution de Grand Cognac pour l'aide à l'achat de matériel de tri des déchets dans les établissements publics

Le Comité Syndical de Calitom du 25 Juin 2019 a validé l'application de la redevance spéciale aux établissements gérés par les communes et intercommunalités.

La Loi AGECE (anti gaspillage et pour l'économie circulaire) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} Janvier 2024 pour tous les établissements publics générant des biodéchets.

Grand Cognac souhaite aider les communes à réduire leurs ordures ménagères dans leurs établissements en attribuant une aide financière pour se doter d'équipements permettant d'améliorer le tri et la valorisation des déchets.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 Abstention (M. Jean-Marc LACOMBE).

2. Natura 2000 – Chaumes Boissières et Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente – candidature pour la présidence du comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectif

Par courrier en date du 4 août 2021, les services de la DDT ont sollicité les collectivités territoriales et leurs groupements dans le cadre du renouvellement de la présidence du comité de pilotage chargée de suivre et de mettre en œuvre le document d'objectif (DOCOB) du site Natura 2000 – « Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente ».

Ce site étant en totalité situé sur le territoire de Grand Cognac (sur les communes de Châteauneuf sur Charente, Angeac-Charente, Grave-Saint Amant et Bouteville), Grand Cognac se propose de poser sa candidature pour assurer la présidence.

Cette prise de présidence s'accompagne de l'obligation d'assurer les actions d'animation du site.

Cette mission est subventionnée à hauteur de 80% par l'état.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

Madame Dominique PETIT quitte la séance avant le vote, donne son pouvoir à Madame Pascale BELLE.

3. Appel à manifestation d'intérêt – dispositif « DEMOSOL »

Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) a lancé le 29 juillet dernier un appel à candidature aux collectivités de Nouvelle-Aquitaine concernant la réalisation de toitures photovoltaïques citoyennes.

A cette fin, le CRER a créé la structure « DEMOSOL » afin de doter les collectivités d'un outil dédié à une participation citoyenne et la mise en œuvre d'un financement innovant dans ce domaine.

Sollicité dans le cadre de ce dispositif, GRAND COGNAC souhaite faire acte de candidature s'agissant des couvertures du Centre équestre de Cognac.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

Arrivée de Monsieur Pierre BERTON avant le vote.

4. Modification du zonage de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La TEOM est calculée en fonction du niveau de service appliqué sur chaque commune. Les communes (ou parties de communes) sont ainsi regroupées par secteur.

En 2021, il y avait 5 secteurs différents correspondant à autant de niveau de service.

Les ordures ménagères des communes de Julienne et Sigogne étaient collectées deux fois par semaine sur la saison estivale. A compter du 1^{er} janvier 2022, la collecte estivale supplémentaire sera supprimée pour ces deux communes. Ces dernières intégreront la zone de perception correspondant à une collecte d'ordures ménagères par semaine et une collecte des déchets recyclables tous les quinze jours.

Aussi les ordures ménagères issues de la zone hors centre-ville de la commune de Cognac ne seront collectées qu'une fois par semaine au lieu de deux. La collecte du verre en porte à porte est supprimée sur l'ensemble de la ville de Cognac.

Il est donc proposé de modifier avant le 15 octobre prochain les zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM seront votés.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

5. Attribution de subvention « vivre en Borderies »

L'association Vivre en Borderies a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac à hauteur de 1 500 €. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de l'organisation du marché des Borderies qui aura lieu à Saint Sulpice de Cognac le 21 novembre 2021. Il est proposé d'attribuer une subvention de 540 € à l'association Vivre en Borderies.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES

1. Acquisition de deux véhicules pour le réseau TRANSCOM

Afin d'en fiabiliser l'exploitation et d'en améliorer le confort, il est proposé de poursuivre le renouvellement progressif des véhicules du réseau Transcom. Il est ainsi proposé de renouveler 2 minibus mis en service en 2011 par 2 minibus neufs, via la Centrale d'Achat du Transport Public, pour un coût maximum de 270 000 € HT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

2. Convention de répartition des recettes du forfait de post-stationnement entre la ville de Cognac et Grand Cognac

Grand Cognac et la Ville de Cognac doivent renouveler chaque année une convention relative à la répartition des recettes du forfait de post-stationnement. Pour 2021, il est proposé que la Ville de Cognac conserve l'intégralité de ces recettes, charge à la commune d'affecter ces moyens aux projets relatifs aux opérations d'amélioration des transports collectifs, des mobilités douces ou respectueuses de l'environnement, et à la circulation routière.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

1. Musée de Cognac – nouvelle dénomination du musée des arts du cognac

Grand Cognac gère les musées de Cognac depuis 2019. Les collections rassemblées au sein de l'appellation « musée de Cognac » sont réparties sur 2 sites : le musée d'art et d'histoire et le musée des arts du cognac. L'agglomération souhaite que le musée des arts du cognac change de nom pour devenir le musée des savoir-faire du cognac.

Le musée étant labélisé « Musée de France », il convient de délibérer afin que les propriétaires des collections (ville de Cognac et agglomération) donnent leur accord au préalable pour entamer une démarche de changement de nom auprès du haut Conseil des musées de France.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

2. Projet d'équipement culturel – acquisition d'un bâtiment industriel

Le 22 juillet 2021 le conseil communautaire a validé l'acquisition du bâtiment industriel sis 21 rue Plumejeau et 12 place Camille Godard pour un montant de 684.000 euros. Suite à de nouveaux échanges avec l'EPF, il convient de revoir à la baisse le prix d'achat de ces parcelles.

Le prix d'acquisition TTC est de 600 651.00 euros.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

GRANDS ET PETIT CYCLES DE L'EAU

1. Contrat territorial re-sources 2022-2026 – bassin d'alimentation des captages de Coulonge et Saint-Hippolyte

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente), Eau 17 et la Communauté d'Agglomération de la Rochelle poursuivre leur engagement en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau en place un deuxième contrat territorial Re-Sources 2022-2026 sur le bassin d'alimentation des captages Coulonges et Saint Hippolyte.

Le territoire de Grand Cognac étant presque totalement intégré dans le périmètre du bassin d'alimentation des deux captages stratégiques Grenelle, l'agglomération est donc un partenaire important dont les engagements doivent permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau et de lutte contre les pollutions diffuses (nitrates et pesticides).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

DEVELOPPEMEN ECONOMIQUE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ESS

1. Création de la zone d'activité économique des Grands Champs sur la commune de Gensac-la-Pallue – acquisition d'une parcelle

Grand Cognac souhaite créer la zone d'activité économique dite des « Grands Champs » sur environ 5,8 hectares à Gensac-la-Pallue à proximité de la RN 141 afin de répondre aux demandes d'installation d'entreprises artisanales et industrielles.

Il est proposé d'acquérir une parcelle d'une surface de 3 500 m² au prix de 25 500 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

2. Ingénierie appel à manifestation d'intérêt 3R – participation de Grand Cognac

Dans le cadre de son plan de relance, la Région Nouvelle Aquitaine a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt dont l'objectif principal est d'accompagner la relance économique des territoires à travers la mise en place d'une ingénierie dédiée pour une durée de 3 ans. Après concertation, une réponse à cet AMI a été formulée par la technopole Eurekatech au nom des 4 EPCI formant le territoire d'Industrie Angoulême – Cognac. Afin de contribuer à la prise en charge de l'année 1 de cette ingénierie il est proposé d'attribuer une subvention de 4 050 € à la Technopole Eurekatech.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

3. Salon des vins des lycéens de Segonzac – attribution de subvention

Dans le cadre de leur programme pédagogique les lycéens du Bac Pro Technicien Conseil Vente, option Vin et Spiritueux du lycée Claire Champagne de Segonzac organisent un salon des vins qui se déroule chaque année à Segonzac et accueille en moyenne 35 exposants et 1 200 visiteurs. Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 1 000 € à l'association du Salon des vins des lycéens de Segonzac pour l'édition 2021 du salon qui se tiendra les 11 et 12 décembre 2021.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 76 voix Pour, et 1 Abstention (Madame Marie-Jeanne VIAN).

4. Extension de la zone d'activité économique du Plassin sur la commune de Gensac-la-Pallue – acquisition de parcelles

Grand Cognac souhaite étendre la zone d'activité économique dite du « Plassin » sur environ 6,35 hectares sur le secteur de la Grue à Gensac-la-Pallue à proximité de la RN 141 afin de répondre aux demandes d'installation d'entreprises artisanales et industrielles. Il est proposé d'acquérir deux parcelles d'une surface totale de 4 088 m² au prix de 30 500 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

5. ZAE Ars – vente de deux lots aux SCI MKPJ et NATHICEL (MKBOX)

L'entreprise MKBOX, en cours de création et qui sera spécialisée dans l'entreposage et le stockage pour les particuliers et entreprises, souhaite s'implanter sur le territoire. Les SCI MKPJ et NATHICEL souhaitent pouvoir acquérir pour le compte de MKBOX les parcelles ZK 108, 109, 111 et 112, situées sur la zone d'activité d'Ars et propriété de Grand Cognac. Il est donc proposé de céder les parcelles cadastrées ZK 108, 109, 111 et 112 à Ars, d'une surface de 4337 m² à 16,50 €/m², soit une recette attendue de 71 560,50 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

6. Adhésion 2021 – Agence de développement et d'innovation de Nouvelle Aquitaine

L'ADI (Agence de Développement et d'Innovation) Nouvelle Aquitaine accompagne le développement de l'innovation sur l'ensemble du territoire régional. L'adhésion des EPCI à l'agence permet aux territoires d'accéder à l'ensemble de l'offre de service. Il est proposé de renouveler l'adhésion de Grand Cognac au titre de l'année 2021 pour un montant de 6 928.30 € (0.10 € par habitant).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

ACTION CŒUR DE VILLE, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1. Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions

Dans le cadre de son règlement d'intervention, Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants. Il est proposé d'attribuer un montant total de 22 555,42 € pour 8 dossiers.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Le Président,



Jérôme SOURISSEAU